BURGEAP

# SIAEP de la Vallée de l'Ancre

# Diagnostic de pollution par les produits phytosanitaires du captage de Treux (80)

Résumé et figures extraits du rapport définitif RAs.192a

| | |
|---|---|
| RAs.192a/A.7838/C.000259 | |
| SGA/JCM – Aau | |
| 14/01/01 | Page : 1 |

# Résumé


## Contexte de l'étude : constat de pollution du captage de Treux par l'atrazine

Le captage de Treux (80) géré par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de la vallée de l'Ancre fait l'objet depuis au moins 1995 d'une pollution par les produits phytosanitaires, en particulier l'atrazine. Les teneurs mesurées en atrazine, de l'ordre de 0,15 à 0,25 µg/l en 1995 et 1996 ont diminués et sont actuellement, en moyenne, légèrement supérieures à la CMA de 0,1 µg/l. Ce produit est un herbicide utilisé par les agriculteurs pour le désherbage du maïs, mais aussi par d'autres utilisateurs non agricoles tels que la SNCF ou la DDE. Afin de comprendre l'origine de cette pollution et de proposer des mesures de protection adaptées, BURGÉAP a été chargé par le SIAEP de la vallée de l'Ancre, aidé par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, de réaliser une étude diagnostique de cette pollution.

## Déroulement de l'étude

Cette étude a porté sur l'ensemble du bassin d'alimentation du captage de Treux (environ 1 000 hectares). Elle s'est déroulée en plusieurs phases :

- Phase 1 : état des lieux comprenant :
  - la caractérisation de la pollution du captage par les pesticides,
  - la définition du bassin d'alimentation du captage (bassin versant hydrogéologique et bassin versant topographique),
  - l'étude de la géologie et des sols du bassin d'alimentation afin d'évaluer la vulnérabilité de la nappe et le rôle des sols sur les transferts de pesticides vers le captage,
  - l'étude de l'occupation du sol et le recensement des sources de pollution potentielles
- Phase 2 : études complémentaires de terrain, comprenant :
  - l'installation de piézomètres,
  - le suivi du niveau de la nappe, prélèvements et analyses d'eau.
- Phase 3 : interprétations et conclusion du diagnostic,
- Phase 4 : propositions de suivi analytique et de travaux éventuels,
- Phase 5 : propositions de mesures de protection du captage.